



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-4-1

AR Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

02400752-20230921-2023_4-1-DE

Reçu le 27/09/2023

Département de la

DORDOGNE

Séance du 21 septembre 2023

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Négrondes

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
12/09/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 29
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : ESCLAVARD Anne-Sophie, DESSOLAS Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHIPEAUX Raphaël (pouvoir à B. Lagarde), DUTHEIL Frédéric (pouvoir à I Hyvoz), DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard mais non présente à cet instant de la réunion), MAGNE Muriel (pouvoir à P. Gimenez), SAERENS Grégory (pouvoir à JL Faye),

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

SMD3 – modification des statuts

Le SMD3, par délibération du 27/06/2023 a modifié ses statuts suite aux sollicitations des Communes de BEAUREGARD DE TERRASSON, de PEYRIGNAC, de VILLAC de quitter le périmètre du SMD3 au profit de leur intégration au SIRTOM de Brive (statuts joints en annexes).

Le SMD3 demande à présent à la Communauté de communes Périgord-Limousin de se prononcer sur la validation de cette modification de statuts.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE les statuts du SMD3 modifiés par délibération du Comité Syndical du 27/06/2023.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

